

GROUPE VISIONED

Société anonyme

Siège social : 112 avenue KLEBER – 75116 Paris

**Comptes consolidés
au 31 décembre 2016**

SOMMAIRE

	Page
1 – RAPPORT D’ACTIVITE 2016	3
2 – Comptes Consolidés AU 31 DECEMBRE 2016	
• Bilan	7
• Compte de résultat	9
• Tableau des flux de trésorerie	11
3 – ANNEXE	13
I. Événements majeurs – périmètre – méthodes de consolidation	14
II. Paramètre de consolidation et méthode de consolidation	16
III. Principes comptables généraux et présentation des comptes	17
IV. Informations complémentaires sur le bilan	22
V. Informations complémentaires sur le compte de résultat	28
VI. Autres informations	30

*

* *

1 – RAPPORT D'ACTIVITE 2016

Accroissement de l'effort sur la visibilité et la Recherche et Développement

En k€	2016-12	2015-12
Normes françaises – Données auditées		
Chiffre d'affaires	9 491	10 891
Marge brute	4 838	5 319
<i>Taux de marge brute</i>	51%	49%
Résultat d'exploitation	-13 630	-8 003
Résultat courant avant impôt	-13 661	-8 356
Résultat net	-13 412	-7 282

Le tableau ci-après synthétise l'évolution du chiffre d'affaires du groupe par branche d'activité et par canal de distribution:

Chiffre d'affaires en M€	2016-12	2015-12
Normes françaises		
Autodiagnostic médical	4,9	5,7
Bien être	3,4	4,1
Produits distribués	1,0	1,0
Divers	0,2	0,1
	9,5	10,9
Santé	6,1	6,5
Grande Distribution	1,4	1,8
Export	1,8	2,6
Autres	0,2	0,0

En 2016, dans un contexte difficile, l'activité du Groupe a été impactée par les événements suivants ;

- Une activité plus faible que d'habitude dans le secteur de la pharmacie au dernier trimestre de l'année, ce secteur continuant sa politique de réduction de stocks. Le groupe a néanmoins maintenu ses parts de marché sur ses produits phares dans un environnement concurrentiel croissant.
- Une baisse des ventes en Puériculture (- 400 k€) suite aux difficultés rencontrées par différentes enseignes. Ce secteur est actuellement en phase de consolidation accélérée.
- L'absence de ventes exceptionnelles à l'International telles que celles de septembre 2015 ne se sont pas renouvelées en 2016 : impact 400 K€.
- La politique de prix de vente a permis de rétablir la marges qui s'établit à 51%, (49 % en 2015), malgré une parité EUR/USD défavorable.

En octobre 2016 le Groupe a entamé une campagne de publicité adressée au grand public et portant sur les applications BewellConnect et BewellCheckup.

Les dépenses de marketing ont ainsi progressé de 50 % (après une progression de 120 % l'an dernier), incluant des participations à des salons de renommée internationale, comme le Consumer Electronic Show (CES) à Las Vegas et des colloques et diverses manifestations sur la santé connectée.

Cette démarche est justifiée par la volonté du Groupe de se positionner comme l'acteur majeur de la santé connectée et de la téléconsultation, grâce aux applications décrite plus haut.

De façon à développer les produits et applications de santé connectée, le Groupe Visiomed a encore accentué son effort en matière de recherche et développement en augmentant ses dépenses de près de 50% en 2016, par rapport à 2015.

Le résultat net ressort à – 13 384 K€, contre – 7 282 K€ l'année précédente, intégrant - 32 K€ de résultat financier négatif. Un écart d'acquisition de 12 K€ a été constaté en 2016, suite à l'acquisition de la société Visiomed do Brasil, en mai 2016, et un écart d'acquisition de 422 K€ suite au passage des 25 % de détention dans la société Medical Intelligence Service.

2 – COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2016

BILAN ACTIF				
Montants exprimés en €	31/12/2016		31/12/2015	
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Écarts d'acquisition	434 787	0	434 787	0
Frais de recherche et développement	419 446	33 615	385 831	52 799
Concessions, brevets, marques et droits similaires	4 189 912	88 413	4 101 499	4 115 788
Autres immobilisations incorporelles	1 184 826	243 467	941 359	881 720
Immobilisations corporelles				
Installations technique, matériel industriel	700 174	488 972	211 202	276 693
Autres immobilisations corporelles	877 258	199 068	678 190	271 965
Immobilisations financières				
Titres de participation	12 899	0	12 899	263 049
Titres mis en équivalence	42 115	0	42 115	0
Autres immobilisations financières	365 150	0	365 150	114 966
TOTAL (1)	8 226 568	1 053 535	7 173 033	5 976 979
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Marchandises	3 687 548	688 991	2 998 557	2 677 984
Créances				
Avances versées sur commandes en cours	894 336	0	894 336	617 624
Clients et comptes rattachés	332 878	111 666	221 212	1 956 848
Impôts différés actif	832	0	832	584
Autres créances	1 167 073	18 135	1 148 938	1 064 633
Valeurs mobilières de placement	785 405	3 197	782 208	851 675
Disponibilités	5 730 620	0	5 730 620	5 862 255
Comptes de régularisation actif	458 481	0	458 481	256 903
TOTAL (2)	13 057 173	821 989	12 235 184	13 288 506
TOTAL ACTIF (1)+(2)	21 283 741	1 875 524	19 408 217	19 265 485

BILAN PASSIF

Montants exprimés en €	31/12/2016	31/12/2015
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	6 782 315	14 481 207
Primes d'émission	14 816 163	10 258 027
Réserve légale	20 943	20 943
Réserves consolidées (incluant les écarts de conversion)	-57 198	-5 488 937
Résultat consolidé	-13 412 209	-7 282 018
TOTAL CAPITAUX PROPRES (1)	8 150 015	11 989 222
PROVISIONS		
Provisions pour risques	762 326	377 943
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (2)	762 326	377 943
DETTES		
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles	3 480 000	10 000
Dettes d'exploitation		
Avances reçues sur commandes en cours	22 743	5 830
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 087 160	3 467 833
Dettes fiscales et sociales	1 430 632	1 458 018
Dettes sur immobilisations et comptes rattachées	343 194	0
Autres dettes	131 978	1 956 637
Comptes de régularisation passif	168	0
TOTAL DETTES (3)	10 495 875	6 898 319
TOTAL PASSIF (1)+(2)+(3)	19 408 217	19 265 485

Au 31 décembre 2016, le nombre d'actions est de 13 564 631 et le nombre d'actions dilué à cette même date est de 30 116 024 actions.

COMPTE DE RESULTAT 1 ERE PARTIE

Montants exprimés en €	31/12/2016 Net	31/12/2015 Net
Ventes de marchandises	9 287 528	10 791 003
Production vendue de biens et services	203 229	99 768
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	9 490 757	10 890 771
Subventions d'exploitation	5 770	0
Reprises d'amortissements, provisions et transferts de charges	120 096	64 342
Autres produits	122 590	11 584
PRODUITS D'EXPLOITATION	9 739 213	10 966 696
Achats de marchandises	5 073 127	6 210 471
Variations de stocks	-491 735	-692 606
Achats de matières premières et approvisionnements	70 882	53 696
Autres achats et charges externes	11 634 931	7 844 234
Impôts et taxes	119 506	121 109
Salaires et traitements	4 245 901	3 521 047
Charges sociales	1 538 637	1 291 720
Dotations aux amortissements	395 815	373 974
Dotations aux provisions sur actifs circulants	217 288	132 782
Dotations aux provisions pour risques et charges	490 256	25 000
Autres charges	74 400	87 885
CHARGES D'EXPLOITATION	23 369 008	18 969 311
RESULTAT D'EXPLOITATION	-13 629 795	-8 002 615
Produits financiers	107 972	142 288
Charges financières	139 661	496 134
RESULTAT FINANCIER	-31 689	-353 846
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-13 661 485	-8 356 461

Les autres produits représentent principalement la facturation de participation aux frais d'aménagement refacturés au bailleur des nouveaux locaux.

COMPTE DE RESULTAT 2 EME PARTIE		
Montants exprimés en €	31/12/2016	31/12/2015
	Net	Net
Produits exceptionnels	49 287	1 039 901
Charges exceptionnelles	208 963	36 583
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-159 676	1 003 318
Impôts sur les bénéfices	-444 069	-80 000
Impôts différés	-248	8 875
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTÉGRÉES	-13 376 844	-7 282 018
Quote part de résultat mis en équivalence	-35 365	0
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	-13 412 209	-7 282 018
Résultat des intérêts minoritaires	0	
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	-13 412 209	-7 282 018
RESULTAT PAR ACTION	-1,13	-0,75
RESULTAT DILUE PAR ACTION	-1,13	-0,75

L'augmentation des autres achats et charges externes vient principalement de l'augmentation des honoraires dans les secteurs suivants : marketing, recherche et développement et juridique (+1 810 K€, dont 430 K€ pour l'enregistrement des produits au Brésil), des dépenses de publicité (+ 1 358 K€) et différents coûts administratifs (+ 313 K€ dont 53 K€ pour les frais de déménagement).

Le profit d'impôt correspond au crédit d'impôt recherche et innovation, reçu en 2016 au titre des années 2014 (103 K€) et 2015 (341 K€).

La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence vient de l'entrée dans le périmètre de consolidation de la société Medical Intelligence service (se référer au paragraphe sur le périmètre de consolidation).

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE		
	31/12/2016	31/12/2015
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net consolidé	-13 412 209	-7 282 018
Variation des impôts différés	-248	8 875
Dotations aux amortissements et aux provisions pour risques et charges	1 058 715	398 974
Reprises de provisions pour risque et charges	-105 873	-28 365
Quote part de résultats des sociétés mises en équivalence	35 365	
- (+) values de cession des immobilisations	0	-460
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	-12 424 249	-6 902 994
Variation de stock	-320 573	-607 640
Variation des créances d'exploitation	1 374 619	1 253 172
Variation des dettes d'exploitation	-215 810	-2 279 730
Charges et produits constatés d'avance	-201 410	35 187
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	636 826	-1 599 011
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-11 787 423	-8 502 005
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Décassements / acquisitions immobilisations incorporelles et corporelles (**)	-941 258	-713 303
Décassements / acquisitions immobilisations financières (***)	-500 034	-279 201
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-1 441 292	-992 504
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Encaissement lié à l'émission d'obligations convertibles en actions et à l'exercice des BSA (****)	13 708 372	15 888 486
Décassement au titre de la non conversion des obligations convertibles		-739 970
Ecart de translation	-44 759	
Frais d'augmentation de capital imputés sur la prime d'émission	-636 000	-1 017 308
Variation des intérêts courus non échus		-90 000
Flux net de trésorerie lié aux opérations financement	13 027 613	14 041 208
VARIATION DE TRESORERIE	-201 102	4 546 699
TRESORERIE A L'OUVERTURE	6 713 930	2 167 230
TRESORERIE A LA CLOTURE	6 512 828	6 713 930
Disponibilités	5 730 620	5 862 255
Valeurs mobilières de placement (valeur nette) (*)	782 208	851 675
Concours bancaires courants auprès des établissements de crédit	0	0
TRESORERIE A LA CLOTURE	6 512 828	6 713 930

(*) Les valeurs mobilières de placement sont nanties pour un montant de 700 K€ (se référer aux engagements hors bilan).

(**) retraité des variations des dettes sur immobilisations entre 2015 et 2016.

(**) correspond principalement à l'augmentation des dépôts de garantie pour 250 K€ et au décaissement suite à la prise de participation de Visiomed Group dans la société M.I.S. pour 250 K€.

(***) en 2016, cette ligne correspond aux encaissements réalisés par Visiomed Group au titre des nouvelles OCA pour 10,1 M€ (se référer au paragraphe sur les dettes financières) et au titre de l'exercice des BSA ayant entraîné des augmentations de capital sur 2016 (pour le reliquat).

3 - ANNEXE

I. EVENEMENTS MAJEURS - PERIMETRE - METHODES DE CONSOLIDATION

A/ Évènements significatifs de l'exercice 2016

La société Visiomed Group a procédé à des abandons de créances à caractère financier le 30 décembre 2016 en faveur de ses filiales, Visiomed SAS et In Pharma, respectivement à hauteur de 4 355 000 euros et 12 000 euros.

Ces abandons sont assortis d'une clause de retour à meilleure fortune, dans les mêmes conditions que les abandons précédents.

La société Visiomed Group s'est engagée en date 28 décembre 2016 à apporter son soutien financier à ses filiales In Pharma, Visiomed SAS, Bewell Connect Corp. et Visiomed do Brasil jusqu'à l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

En mai 2016, la société Visiomed Group a acquis la société Visiomed do Brasil à hauteur de 90%, (entrée dans le périmètre de consolidation de l'exercice) pour 218 €. Une augmentation de capital est intervenue sur Visiomed do Brasil en septembre 2016 souscrite à hauteur de 90 % par Visiomed Group (pour 150 347 €). Un écart d'acquisition a été constaté pour 12 267 euros (se référer au paragraphe relatif aux immobilisations incorporelles pour plus de détails).

Visiomed Group a augmenté sa participation dans la société M.I.S. (Medical Intelligence Service) au cours de l'exercice 2016 passant d'une quote-part de 14,29 % à 25 % (cela a entraîné pour Visiomed Group un décaissement de 249 850 €. La société Medical Intelligence Service est consolidée pour la première fois sur l'exercice 2016 (par la méthode de la mise en équivalence) – se référer aux paragraphes sur le périmètre de consolidation et sur les écarts d'acquisition). Les titres mis en équivalence présentent une valeur nette comptable de 42 115 € au 31 décembre 2016, un écart d'acquisition a été constaté pour 422 520 euros et une quote-part de résultat mis en équivalence a été constatée pour <35 365 euros>.

Les sociétés Visiomed Group, Visiomed SAS et In Pharma ont déménagé du 8 avenue Kleber au 112 avenue Kléber, 75016 PARIS.

Un courrier a été reçu de l'administration fiscale le 2 décembre 2016 faisant état d'un avis de vérification de comptabilité au titre des années 2014 et 2015. Ce contrôle s'est conclu sans rectification.

Les opérations sur le capital suivantes sont intervenues au cours de l'exercice 2016 :

Par délégation de l'Assemblée générale du 29 septembre 2016, le conseil d'administration du 21 octobre 2016 a décidé la réduction du capital social d'un montant de 12 743 128 euros par apurement du report à nouveau, par réduction de la valeur nominale de l'action à 0,50 €.

Par délégation de l'Assemblée générale du 29 septembre 2016, le conseil d'administration du 21 octobre 2016 a décidé l'attribution de 12 743 128 BSA gratuits à l'ensemble des actionnaires, avec une attribution au 31 octobre 2016, une action détenue égale 1 BSA, et la parité a été fixée à 41 BSA pour 7 actions nouvelles.

La période d'exercice a été fixée du 31 octobre 2016 au 31 janvier 2017.

Par délégation de l'assemblée générale du 18 juin 2015 et selon le conseil d'administration du 7 octobre 2016, il a été attribué 10 000 actions gratuites à une salariée de Visiomed Group, avec une période d'acquisition de 2 ans, durée pendant laquelle les bénéficiaires ne seront pas titulaires des actions et des droits en résultant, et une durée de détention de 2 ans, durée pendant laquelle les titres ne seront pas cessibles.

Par délégation de l'assemblée générale du 18 juin 2015 et selon le conseil d'administration du 26 décembre 2016, il a été attribué 30 000 actions gratuites à un salarié de Visiomed Group, (qui en avait

déjà reçu 20 000-conseil du 18 décembre 2015) avec une période d'acquisition de 2 ans, durée pendant laquelle les bénéficiaires ne seront pas titulaires des actions et des droits en résultant, et une durée de détention de 2 ans, durée pendant laquelle les titres ne seront pas cessibles.

Concernant les obligations convertibles en actions, les opérations suivantes sont intervenues :

BEOCABSA : Le 6 aout 2015, la société Visiomed Group a procédé à l'émission de 6 bons d'émissions d'obligations convertibles en action, assorties de bons de souscription d'action, (BEOCABSA), soit 6 tranches, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Obligations convertibles en actions (OCA)

Durée pour l'exercice (ou tirage) des bons d'émissions : 24 mois à compter du 6 aout 2015

Nombre OCA pour 6 tranches : 900 (une tranche correspond à 150 OCA)

Valeur nominale totale des obligations convertibles : 9 000 000 euros (i.e. 10 000 euros par OCA)

Durée pour la conversion des OCA en actions : 12 mois, à compter de la date de tirage de la tranche (i.e. le tirage correspond au versement par le détenteur des BEOCABSA au profit de Visiomed Group du montant des obligations convertibles en actions)

Prix d'exercice des OCA (à la demande du souscripteur des BEOCABSA ou de l'émetteur sous conditions) : 8 820 000 euros (soit 1 470 000 d'euros par tranche de BEOCABSA) auquel s'ajoute le versement de 6% de « commitment fees » (constatés en frais d'augmentation de capital).

Les OCA ne sont pas porteuses d'intérêts. Si au terme du délai de 12 mois à compter du tirage de la tranche, les OCA n'ont pas été converties, l'émetteur devra rembourser les détenteurs d'OCA sans prime de non conversion (et sans intérêts).

Le prix de conversion est déterminé au moment de l'exercice de la tranche, selon l' « Issuance Agreement » signé entre le bénéficiaire et Visiomed Group.

Bons de souscription d'actions (BSA)

Nombre : selon les modalités de calcul, lors du tirage des tranches d'OCA, selon l' « Issuance Agreement » signé entre le bénéficiaire et Visiomed Group.

Durée pour l'exercice des BSA : 36 mois à compter de la date de tirage de la tranche (i.e. le versement des fonds liés aux OCA par le souscripteur des OCABSA)

1 BSA donne droit à 1 action nouvelle.

Au 31 décembre 2016, les 6 tranches ont été tirées et la totalité des OCA a été convertie et 1 800 000 BSA ont été exercés. Il reste 732 227 BSA à exercer au 31 décembre 2016.

BEOCABSA : Le 12 avril 2016, la société Visiomed Group a procédé à l'émission de 1 800 bons d'émissions d'obligations convertibles en action, assorties de bons de souscription d'action, (BEOCABSA) ;

Obligations convertibles en actions (OCA)

Durée pour l'exercice (ou tirage) des bons d'émissions : 24 mois à compter du 12 avril 2016

Nombre OCA : 1 800, en 2 engagements du souscripteur des bons d'émissions - 600 OCA en avril 2016 (et tirés à fin décembre 2016) et 1 200 en octobre 2016 pour le second (dont 260 tirés à fin décembre 2016).

Valeur nominale totale des obligations convertibles : 18 000 000 euros

Durée pour la conversion des OCA en actions : 12 mois, à compter de la date de tirage de la tranche

Prix d'exercice des OCA (à la demande du souscripteur des BEOCABSA ou de l'émetteur sous conditions) : 18 000 000 euros. A cela se rajoute 6% de « commitment fees », à verser par Visiomed Group (et constatés en frais d'augmentation de capital en immobilisations).

Les OCA ne sont pas porteuses d'intérêts. Si au terme du délai de 12 mois à compter du tirage de la tranche, les OCA n'ont pas été converties, l'émetteur devra rembourser les détenteurs d'OCA sans prime de non conversion (et sans intérêts).

Le prix de conversion est déterminé au moment de l'exercice de la tranche, selon l' « Issuance Agreement » signé entre le bénéficiaire et Visiomed Group le 11 avril 2016.

Bons de souscription d'actions (BSA)

Nombre : les modalités de calcul, lors du tirage des tranches d'OCA, selon l' « Issuance Agreement » signé entre le bénéficiaire et Visiomed Group.

Durée pour l'exercice des BSA : 36 mois, à compter de la date de tirage de la tranche.
1 BSA donne droit à 1 action nouvelle.

Au 31 décembre 2016, 2 tranches, respectivement de 6 M€ et 2,6 M€ ont été tirées. 512 OCA ont été converties à fin décembre 2016 alors qu'aucun BSA n'a été exercé. A la fin de l'exercice, il restait au titre de ces deux tranches 348 OCA à convertir et 2 936 757 BSA à exercer sur cette émission.

Pour résumer, au cours de l'exercice 2016, au titre des BEOCABCSA résumées ci-dessus, les augmentations de capital au titre de la conversion des OCA et de l'exercice des BSA est de :
Une augmentation de capital de + 5 044 K€ assortie d'une prime d'émission de 5 194 K€ (soit la création de 3 910 493 actions nouvelles).

B/ Évènements intervenus après le 31 décembre 2016

Des augmentations de capital sont intervenues post clôture au titre de :
+ l'exercice des BSA attribués gratuitement aux actionnaires en 2016 ayant entraîné la création de 627 606 actions nouvelles soit une augmentation de capital de 313 803 euros, assortie d'une prime d'émission de 1 035 550 euros ;

+ tirage de 300 OCABSA (au titre du second engagement – se référer au paragraphe sur les obligations convertibles en actions), n'entraînant pas d'augmentation de capital.

+ au titre de la conversion des OCA, il a été constaté des augmentations de capital pour un total de 1 240 886 euros assorties d'une prime d'émission de 3 459 114 euros.

En février 2017, la société Visiomed Group a acquis 100% des titres de la société EPIDERM.

Un courrier a été reçu de l'administration le 2 décembre 2016, faisant état d'un avis de vérification de comptabilité au titre des années 2014 et 2015. Ce contrôle s'est conclu sans rectification

II. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION ET MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Les sociétés sont consolidées sur la base de leurs comptes annuels au 31 décembre 2016.

La liste des sociétés consolidées est la suivante :

			2016	2015
VISIOMED SAS	Paris	Intégration globale	95,43%	95,43%
IN PHARMA SAS	Paris	Intégration globale	100%	100%
BEWELL CONNECT CORP	Boston	Intégration globale	70%	70%
VISIOMED DO BRASIL	Maringa	Intégration globale	90%	N/A
MIS	Paris	Mise en équivalence	25%	N/A

Les sociétés du groupe In Pharma, Visiomed SAS, Bewell Connect Corp. et Visiomed do Brasil ont été consolidées selon la méthode de l'intégration globale, c'est-à-dire à 100% poste par poste, avec constatation des droits des actionnaires minoritaires et après élimination des opérations intra-groupe.

La société Medical Intelligence Service a été consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.

Sont consolidées par intégration globale les sociétés contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, par le groupe. Le contrôle exclusif est présumé lorsque le groupe détient au moins 40% des droits de vote.

La méthode de la mise en équivalence (MEE) est appliquée par le Groupe lorsque la société consolidante exerce une influence notable sur la société dont les comptes sont consolidés. L'influence notable est présumée lorsque la société consolidante détient directement ou indirectement une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote.

La société Visiomed Technology (anciennement NEXMED) n'est pas incluse dans le périmètre de consolidation, le management considère qu'aucun contrôle n'est exercé sur cette filiale détenue à 10 % par Visiomed Group.

Les comptes consolidés sont établis sur la base des comptes des sociétés du Groupe arrêtés au 31 décembre 2016.

Les actifs, les passifs, les charges et les produits significatifs des sociétés consolidées sont évalués et présentés selon des méthodes homogènes au sein du groupe. En conséquence, des retraitements sont opérés préalablement à la consolidation dès lors que des divergences existent entre les méthodes comptables et leurs modalités d'application retenues pour les comptes individuels des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation et celle retenues pour les comptes consolidés.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées sont éliminées, de même que les résultats internes au groupe.

III. PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX ET PRESENTATION DES COMPTES

1. Contexte de l'établissement de ces comptes consolidés

Les comptes consolidés ont été établis dans le cadre de la présentation des comptes à la Bourse sur le marché Alternext, en conséquence, et constituent des comptes complets au regard des règles et principes comptables français.

Visiomed Group SA est une société de droit français.

Ces comptes consolidés ont été établis en conformité avec les règles et principes comptables français.

Ils sont présentés en euros.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2016 sont établis conformément aux principes comptables décrits dans cette annexe et appliqués de façon constante et conformément au règlement CRC n° 99-02. Les comptes au 31 décembre 2016 des sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation ont été établis conformément aux normes édictées par le plan comptable général.

Les méthodes d'évaluation et de présentation étant homogènes au sein du groupe, il n'a pas été pratiqué de retraitements sur les comptes sociaux des filiales.

2. Écarts d'acquisition

Lors de l'acquisition d'une entreprise, le coût d'acquisition des titres est affecté, sur la base de leur juste valeur, aux actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise. La juste valeur des éléments incorporels identifiables de l'actif, tels que les marques et les licences, est déterminée par référence aux méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus, les coûts ou la valeur de marché.

La différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise est enregistrée à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « Ecart d'acquisition » lorsqu'il est positif, au passif du bilan dans un poste spécifique lorsqu'il est négatif.

L'écart d'acquisition négatif est rapporté au résultat sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues et les conditions déterminées lors de l'acquisition.

L'écart d'acquisition positif est amorti ou non selon sa durée d'utilisation. Ainsi l'écart d'acquisition :

- dont la durée d'utilisation est limitée est amorti linéairement sur cette durée ; en cas d'indice de perte de valeur un test de dépréciation est effectué. Dans le Groupe, la durée d'amortissement des écarts d'acquisition amortis est comprise entre 10 et 20 ans, elle est déterminée en prenant en considération la nature spécifique de l'entreprise acquise et son caractère stratégique ;
- dont la durée d'utilisation est non limitée n'est pas amorti (c'est le cas notamment des écarts d'acquisitions représentatifs des fonds commerciaux – juridiquement protégés – non amortis dans les comptes sociaux) ; en contrepartie il fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice.

Lorsque la valeur recouvrable actuelle de l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. La dépréciation constatée est définitive : elle ne peut pas être reprise, même en cas de retour à une situation plus favorable.

Notons que dans un délai n'excédant pas un an suivant l'exercice d'entrée des filiales et participations dans le périmètre de consolidation, une évaluation de l'ensemble des éléments identifiables acquis (actifs et passifs) est réalisée y compris pour les marques et parts de marché quand celles-ci sont évaluables de manière fiable.

L'écart d'acquisition sur Visiomed SAS était totalement amorti au 31 décembre 2014.

Concernant la filiale In Pharma, acquise en mars 2010, l'écart d'acquisition a été calculé sur la base de la situation nette au 1^{er} janvier 2010. Il est ressorti pour un montant négatif de 3 362 €. Cet écart a donc été comptabilisé en « Provisions pour risques et charges ». Il est repris en produits exceptionnels par cinquième, chaque année. La provision a été totalement reprise à fin 2014.

L'entrée de la société Visiomed do Brasil a généré un écart d'acquisition de 12 267 euros.

La première mise en équivalence de la société Medical Intelligence Service a généré un écart d'acquisition de 422 520 euros, calculé sur la base de sa situation nette au 30 juin 2016.

Les deux écarts d'acquisition ci-dessus ont fait l'objet d'un test de dépréciation au 31 décembre 2016, qui n'a pas conduit à la constatation d'une dépréciation.

3. Impôts différés

Les impôts différés sont constatés au taux d'impôt déjà voté sur l'année prévue de reversement, selon la méthode du report variable :

- sur les décalages temporaires apparaissant entre les résultats comptables et les résultats fiscaux ;
- sur les retraitements de consolidation ;
- sur des éventuels déficits fiscaux dans la mesure où les bénéfices imposables futurs seront suffisants pour assurer leur utilisation.

Les impôts différés actifs et passifs sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale.

4. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées de marques pour une valeur nette de 3 765 K€ et de brevets pour une valeur nette de 337 K€ au 31 décembre 2016.

Ces marques, bien qu'elles fassent l'objet d'une protection juridique, ont une durée d'utilisation jugée non limitée et donc il n'y a pas d'amortissement pratiqué. L'entreprise apprécie à chaque clôture en considérant les informations internes et externes à sa disposition l'existence d'indices de perte de valeur. À fin décembre 2016, les marques ont fait l'objet de tests d'impairment en application de la méthode des flux de trésorerie. Les résultats de cette méthode peuvent être ajustés par des évaluations externes si nécessaires. Ces tests d'impairment n'ont conduit à la constatation d'aucune provision pour dépréciation de ces marques.

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors que sa valeur actuelle (la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage) demeure inférieure à la valeur des actifs incorporels.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange. Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les frais de recherche et développement constatés à l'actif répondent aux critères d'activation :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement ;
- la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- La société doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité.
- Elle doit pouvoir, en outre, évaluer de manière suffisamment fiable les avantages économiques futurs attendus.

Ils sont amortis sur une durée de 3 années, conforme à la durée estimée de l'application ainsi développée.

Les frais de recherche et développement ainsi activés correspondent principalement à des applications développées pour certains de nos produits connectés. En particulier, sur l'exercice 2016, a été activé un montant de 367 K€ correspondant au développement de l'application intégré à notre produit Visiocheck (ces derniers ne sont pas encore amortis, le produit n'étant pas mis sur le marché à fin décembre 2016).

5. Amortissements

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, la durée d'amortissement correspond à la durée d'usage. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

* Concessions, logiciels et brevets :	
logiciels	2 ans
maintenance des brevets	20 ans
* Installations techniques	5 ans
* Matériel et outillage industriels	5 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers	5 ans
* Matériel de transport	4 à 5 ans
* Matériel de bureau	5 ans
* Matériel informatique	3 ans
* Mobilier	5 ans

6. Immobilisations financières

Ce poste comprend des dépôts de garantie versés, des titres de participation de sociétés non consolidées et les titres de la société M.I.S. mise en équivalence.

La valeur brute des titres de participations est constituée par le cout d'achat hors frais d'acquisition. Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence, la valeur d'utilité correspondant en principe à la quote-part de situation nette de la filiale considérée. Si cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable, une analyse approfondie est conduite sur la base d'éléments prévisionnels pouvant conduire à la constatation d'une provision pour dépréciation.

La valeur des titres mis en équivalence correspond à la quote-part des capitaux propres de la société mise en équivalence y compris le résultat de l'exercice. Au compte de résultat, seule la quote-part du résultat net attribuée au groupe est comptabilisée.

7. Stocks

Les stocks de marchandises sont évalués sur la base du coût moyen unitaire pondéré (intégrant les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par chaque entité auprès de l'administration fiscale, ainsi que des frais de transport, de manutention et d'autres coûts directement attribuables à l'acquisition de marchandises. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et d'autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction

faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé

8. Créances et ventes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de marchandises ou de services est comptabilisé net des remises et des avantages commerciaux consentis et des taxes sur vente, dès lors que le transfert aux clients des risques et avantages inhérents à la propriété a eu lieu ou que le service a été rendu.

Une provision pour dépréciation est pratiquée le cas échéant pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

9. Valeurs Mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont les titres acquis en vue de réaliser un gain à brève échéance:

- placements à court terme ;
- très liquides ;
- facilement convertibles en un montant connu de trésorerie ;
- soumis à un niveau négligeable de changement de valeur.

Les titres cotés sont évalués au cours moyen du dernier mois.

Les titres non cotés sont estimés à leur valeur probable de négociation à la date de clôture de l'exercice.

Les actions propres rachetées dans le cadre d'un contrat de liquidité ayant pour objet à la fois la liquidité des transactions et la régularité des cours sont classées en immobilisations financières.

Lorsque le contrat conclu avec le PSI prévoit uniquement la régularisation de cours, les actions rachetées sont à comptabiliser en VMP au compte 502 –Actions propres-. Au 31 décembre 2016, les actions propres chez Visiomed Groupe sont constatées en VMP.

Les valeurs mobilières de placements sont bloquées à hauteur de 700 000 pour couvrir les facilités de caisse et de Credoc.

10. Opérations internes

Les opérations réciproques entre sociétés intégrées sont éliminées.

11. Résultat par action

Le résultat par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions sur l'exercice.

Le résultat dilué est calculé en utilisant le nombre moyen pondéré d'actions sur l'exercice (i.e. à 11 856 627 actions fin décembre 2016) augmenté du nombre d'actions à émettre résultant de l'émission du nombre maximum d'actions suite à l'exercice d'instruments dilutifs (en l'espèce des BSPCE, BSA1, BSA Gratuits, Actions Gratuites et OCABSA non encore convertis au 31 décembre 2016).

BSPCE	112 255
BSA1	400 000
BSA Gratuits	2 213 586
OCA	6 304 454
BSA (dans le cadre des BEOCABSA)	7 311 098
Actions gratuites	210 000

12. Utilisation d'estimations

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels, et incorporels, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, ainsi que des hypothèses retenues pour le calcul des impôts différés. Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer de ces estimations qui ont été établies sur la base d'informations ou situations existantes à la date d'établissement des comptes, mais qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité

13. Engagement de retraite

Le groupe ne comptabilise pas les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière. Ils figurent en engagements hors bilan.

IV. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE BILAN

1. Variation des immobilisations incorporelles et corporelles (en €)

Immobilisations en valeur brute	Début d'exercice	Mouvements périmètre	Entrées	Sorties	Fin d'exercice
Concessions, brevets, droits ...	4 845 447		37 558	43 092	4 839 912
Recherche et Développement	158 470		366 831	105 855	419 446
Autres immobilisations	472 071		179 102	116 347	534 826
Écart d'acquisition	1 505 930		434 787	1 505 930	434 787
Immobilisations incorporelles	6 981 918	0	1 018 277	1 771 224	6 228 971
Install. techniques, matériel et outillage	1 305 786		70 817	676 429	700 174
Autres immobilisations	639 108		633 270	395 120	877 258
Immobilisations corporelles	1 944 894	0	704 087	1 071 549	1 577 432

Immobilisations incorporelles (hors écart d'acquisition)

Les augmentations d'immobilisations incorporelles sont principalement liées à des dépenses de recherche et développement (i.e. sous-traitance) pour notre produit Visiocheck (soit 367 K€ activés en 2016).

L'acquisition d'un logiciel pour une borne holographique explique l'augmentation des autres immobilisations incorporelles.

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels (434 K€) et de la borne holographique (100 K€).

Immobilisations corporelles

L'augmentation des immobilisations corporelles est due à l'acquisition d'agencements et installations et de mobilier, suite au déménagement (453 K€), ainsi que de matériel informatique (135 k€).

Les sorties d'immobilisations corporelles sont principalement liées aux agencements et installations des anciens locaux, ainsi que des moules et matériels informatiques mis au rebut.

Les autres immobilisations corporelles sont constituées de matériel informatique (229 K€), d'installations générales (415 K€), de mobilier de bureau (176 K€) et de matériel de transport (58 K€).

Écarts d'acquisition

L'écart d'acquisition de la société Visiomed, totalement amorti depuis 2014, a été sorti en 2016.

Concernant la société M.I.S., l'entrée dans le périmètre de consolidation de cette société (et la méthode de consolidation choisie : la mise en équivalence) a généré la constatation d'un écart d'acquisition pour un montant de 422 520 euros.

Cet écart d'acquisition a été calculé comme suit : coût d'acquisition des titres (500 K€) diminué de la quote-part de situation nette de la filiale (78 K€) à la date d'entrée dans le périmètre de consolidation soit un écart d'acquisition de 422 K€.

L'acquisition de 90 % de Visiomed do Brasil par Visiomed Group en mai 2016 a généré un écart d'acquisition de 12 267, calculé comme suit : coût d'acquisition des titres par Visiomed Group (218 €) diminué de la quote-part de situation nette de la filiale détenue par Visiomed Group (<12 049 €>) soit un écart d'acquisition de 12 267 euros. Concernant ces écarts d'acquisition, conformément aux principes et méthodes comptables exposés ci-dessus, des tests de dépréciation ont été réalisés et conduit à l'absence de provision pour dépréciation de ces derniers, compte tenu des perspectives à venir.

Variation des amortissements (en €)

Amortissements	Début d'exercice	Mouvements périmètre	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	425 683		205 107	265 294	365 495
Écarts d'acquisition	1 505 930		0	1 505 930	0
Install. techniques, matériel et outillage	1 029 093		136 307	676 429	488 972
Autres immobilisations corporelles	367 143		227 045	395 120	199 068
Total des amortissements	3 327 849	0	568 459	2 842 773	1 053 535

2. Autres immobilisations financières (en €)

Les titres de participation s'élèvent à fin décembre 2016 à 12 900 euros. Cela correspond aux 10 % que Visiomed Group détient chez Visiomed Technology (société non consolidée – se référer au paragraphe sur le périmètre de consolidation). La variation entre le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2016 (i.e. une diminution de 250 150 €) correspond aux titres de M.I.S. détenues par Visiomed Group en 2015 (à hauteur de 14,29 %), qui n'était pas intégrés dans le périmètre de consolidation en 2015.

Les titres mis en équivalence pour 42 115 euros (i.e. la société M.I.S.) correspondent à la quote-part de situation nette de M.I.S. détenue par Visiomed Group (i.e. 25 %) au 31 décembre 2016 et incluant notamment une quote-part de résultat de <35 365 euros>.

Le reliquat es immobilisations financières correspondent à des dépôts de garantie pour un total de 365 150 € (dont l'augmentation est liée au dépôt de garantie des nouveaux locaux).

3. Échéancier des créances (en €)

	Total	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	365 150	26 000	339 150
Créances clients	332 878	259 241	73 637
Acomptes versés sur commandes	894 336	894 336	
Créances sociales et fiscales	724 630	724 630	
Fournisseurs débiteurs	28 801	28 801	
Créances factor	295 379	295 379	
Autres débiteurs	16 729	16 729	
Créance CICE	101 534	101 534	
Impôts différés actif	832	832	
Charges constatées d'avance	458 481	458 481	
Total	3 218 751	2 805 964	412 787

La baisse des créances clients s'explique par l'imputation des créances cédées au factor sur les créances clients.

Les autres créances ne varient pas de façon significative, à l'exception des avances sur commandes en cours qui augmentent de 277 K€. Cette hausse est principalement liée à des avances sur commandes de marchandises afin d'anticiper le nouvel an chinois.

La hausse des charges comptabilisées d'avance provient des dépenses liées au salon CES (Consumer Electronique Show), qui se déroule à Las Vegas début janvier 2017, pour 260 K€.

Le montant du CICE est égal à 6% de l'assiette du crédit d'impôt constitué par les rémunérations brutes soumises aux cotisations sociales, versées au cours de l'année 2016, sur la base de la durée légale du travail (soit 151,67 heures pour un mois, ou 1 820 heures annuelles) et ne dépassant pas 2.5 fois le Smic. Dès lors que la rémunération annuelle d'un salarié dépasse ce plafond, elle est exclue, pour sa totalité, de l'assiette du crédit d'impôt. Le montant du CICE à la clôture de l'exercice 2016 est de 101 533 euros.

Impôts différés (en €)

Nature	Actif	Passif	Net
- Décalages temporaires	832		832
Total	832	0	832

Par mesure de prudence, aucun impôt différé actif, sur les déficits fiscaux reportables, n'a été comptabilisé dans les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2016.

Le montant des déficits fiscaux non activés s'élève à 15 806 612 euros (avant déficit 2016).

Le détail par société des impôts différés actifs, relatifs aux décalages temporaires, comptabilisés au 31 décembre 2016, est indiqué ci-après :

Visiomed Group SA	540 €
Visiomed SAS	292 €
Total	832 €

4. Capital social (en €)

Au 31 décembre 2016, le capital social s'élève à 6 782 315,50 €. Il est composé de 13 564 631 actions d'une valeur nominale de 0,50 euros chacune.

	Nombre	Valeur Nominale
Titres composant le capital au début de l'exercice	9 654 138	1,50
Titres émis pendant l'exercice	3 088 990	1,50
Titres émis pendant l'exercice	821 503	0,50
Titres remboursés pendant l'exercice	0	
Titres composant le capital à la fin de l'exercice	13 564 631	0,50

Selon la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 juillet 2016 statuant sur les comptes, la perte a été affectée en totalité en Report à Nouveau.

Aucun actionnaire ne détient plus de 10% du capital.

Les primes d'émissions comprennent un montant de 40 000 euros, correspondant au prix de souscription des 400 000 BSA attribuées en 2015 au Président au prix unitaire de 0,10 euros.

Les augmentations de capital et les réductions de capital sont décrites ci-dessous et dans le paragraphe « Evènements significatifs de l'exercice ».

Par délégation de l'Assemblée générale du 29 septembre 2016, le conseil d'administration du 21 octobre 2016 a décidé la réduction du capital social d'un montant de 12 743 128 euros par apurement du report à nouveau, par réduction de la valeur nominale de l'action à 0,50 €.

Par délégation de l'Assemblée générale du 29 septembre 2016, le conseil d'administration du 21 octobre 2016 a décidé l'attribution de 12 743 128 BSA gratuits à l'ensemble des actionnaires, avec une attribution au 31 octobre 2016, une action détenue égale 1 BSA, et la parité a été fixée à 41 BSA pour 7 actions nouvelles.

La période d'exercice a été fixée du 31 octobre 2016 au 31 janvier 2017.

Par ailleurs, il est rappelé que, suivant l'assemblée générale du 30 décembre 2009, le conseil d'administration du 13 avril 2010 avait attribué au profit de deux salariés 224 511 bons de créateur d'entreprises donnant droit de souscrire à 112 255 actions nouvelles, exerçables à partir du 1er janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2015 à un prix d'exercice de 2,25 € et selon la parité d'exercice pour leurs titulaires de 2 BSPCE exercés pour 1 action nouvelle souscrite. Par décision lors de l'assemblée générale mixte du 18 juin 2015, la date limite d'exercice de ses bons a été reportée au 31 décembre 2018.

BSA 1 : Par délégation de l'assemblée générale du 18 juin 2015, et suivant le conseil d'administration du 30 juillet 2015, il a été attribué 400 000 bons de souscriptions d'actions au Président de Visiomed Group. Ces bons ont été souscrits au prix de 0,10 euros chacun, (soit 40 000 euros), exerçables jusqu'au 31 décembre 2021, et le prix d'émission d'une action nouvelle en exercice d'un BSA sera de 3,18 euros (1,50 de nominal et 1,68 de prime d'émission), et selon une parité de 1 BSA pour 1 action nouvelle.

Ces bons seront incessibles jusqu'au 31 décembre 2016.

Au lendemain de cette date, ces BSA 1 seront admis aux négociations sur le marché Alternext de Nyse Euronext Paris.

Actions Gratuites (qui donneront lieu à création d'action le jour de l'acquisition): Par délégation de l'assemblée générale du 18 juin 2015 et selon le conseil d'administration du 30 juillet 2015, il a été attribué 120 000 actions gratuites au Directeur Général de Visiomed Group, avec une période d'acquisition de 2 ans, durée pendant laquelle le bénéficiaire ne sera pas titulaire des actions et des

droits en résultant, et une durée de détention de 2 ans, durée pendant laquelle les titres ne seront pas cessibles. Le bénéficiaire devra conserver au moins 80 000 actions jusqu'à la fin de son mandat de Directeur Général.

Par délégation de l'assemblée générale du 18 juin 2015 et selon le conseil d'administration du 18 décembre 2015, il a été attribué 50 000 actions gratuites à deux salariés de Visiomed Group, avec une période d'acquisition de 2 ans, durée pendant laquelle les bénéficiaires ne seront pas titulaires des actions et des droits en résultant, et une durée de détention de 2 ans, durée pendant laquelle les titres ne seront pas cessibles.

Par délégation de l'assemblée générale du 18 juin 2015 et selon le conseil d'administration du 7 octobre 2016, il a été attribué 10 000 actions gratuites à une salariée de Visiomed Group, avec une période d'acquisition de 2 ans, durée pendant laquelle les bénéficiaires ne seront pas titulaires des actions et des droits en résultant, et une durée de détention de 2 ans, durée pendant laquelle les titres ne seront pas cessibles.

Par délégation de l'assemblée générale du 18 juin 2015 et selon le conseil d'administration du 26 décembre 2016, il a été attribué 30 000 actions gratuites à un salarié de Visiomed Group, (qui en avait déjà reçu 20 000-conseil du 18 décembre 2015) avec une période d'acquisition de 2 ans, durée pendant laquelle les bénéficiaires ne seront pas titulaires des actions et des droits en résultant, et une durée de détention de 2 ans, durée pendant laquelle les titres ne seront pas cessibles

5. Dettes financières (en €)

Mouvement des dettes financières	31/12/15	Augmentation	Remboursement	Conversion	31/12/16
OCABSA Tranche 5	10 000	0	0	10 000	0
OCABSA Tranche 6		1 500 000		1 500 000	0
OCABSA Tranche 7	0	6 000 000	0	5 120 000	880 000
OCABSA Tranche 8	0	2 600 000	0	0	2 600 000
TOTAL	10 000	10 100 000	0	6 630 000	3 480 000

En cas de non conversion des OCA, les dettes financières sont remboursées sans prime de non conversion (de plus, les OCA ne portent pas intérêt).

6. Échéancier des dettes (en €)

Les dettes à plus d'un an correspondent au passif échelonné, suite au plan de continuation arrêté le 14 avril 2009, concernant la société Visiomed SAS, filiale de la société Visiomed Group SA.

	Total	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
- Dettes financières	3 480 000	3 480 000	0	0
- Acomptes versés sur commandes	22 743	22 743	0	0
- Dettes fournisseurs	5 087 160	4 586 531	500 629	0
- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	343 194	343 194	0	0
- Dettes fiscales et sociales	1 430 632	1 308 404	122 228	0
- Autres dettes (*)	131 978	131 978	0	0
- Produits constatés d'avance	168	168	0	0
Total	10 495 875	9 873 018	622 857	0

L'augmentation des dettes fournisseurs s'explique par les coûts de la campagne de publicité faite au cours du dernier trimestre, ainsi que par les achats effectués en avance du fait du nouvel an chinois (février).

La hausse des dettes sur immobilisations est liée au déménagement.

(*) Les autres dettes baissent du fait de l'imputation des créances cédées au factor sur les comptes clients. Le solde des autres dettes correspond principalement aux comptes clients créditeurs.

7. Provisions inscrites au bilan (en €)

Provisions	31/12/2015	Dotations	Reprises	31/12/2016
ACTIF CIRCULANT				
Stocks	517 829	171 163		688 991
Clients	79 763	46 125	14 223	111 666
Autres Créances	18 135			18 135
Valeurs mobilières de placement		3 197		3 197
S/Total	615 727	220 485	14 223	821 989
RISQUES ET CHARGES				
Litiges	377 943	490 256	105 873	762 326
TOTAL PROVISIONS	993 670	710 741	120 096	1 584 316

exploitation	707 544	120 096
financier	3 197	0
exceptionnel		
	710 741	120 096

Le montant des provisions pour risques et charges figurant au bilan au 31 décembre 2016 correspond à des litiges prudhommaux en cours, pour 370 363 €, 361 963 euros correspondant aux loyers inoccupés des anciens locaux jusqu'à la fin du bail, et 30 000 euros de provision sur les litiges commerciaux.

Les reprises de provisions ont été utilisées à hauteur de 120 096 €.

8. Tableau de variation des capitaux propres (en €)

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Réserves consolidées	Résultat consolidé	Total
31-12-2015	14 481 207	10 258 027	20 943	-5 488 937	-7 282 018	11 989 222
Affectation du résultat				-7 282 018	7 282 018	0
Variation nette du capital	-7 698 892	5 194 136		12 743 128		10 238 372
Écart de conversion				-44 760		-44 760
Autres				15 390		15 390
Frais d'augmentation de capital		-636 000				-636 000
Résultat 2016					-13 412 209	-13 412 209
31-12-2016	6 782 316	14 816 163	20 943	-57 197	-13 412 209	8 150 016

La variation nette du capital se détaille comme suit ;

Capital au 31/12/2015	14 481 207
Augmentation de capital (*)	5 044 237
Réduction de capital	-12 743 128
Capital au 31/12/216	6 782 316

(*) les augmentations de capital sont liées à l'exercice de BSA et la conversion en actions de OCA (se référer au paragraphe sur les faits significatifs de l'exercice pour plus de détails).

Les frais d'augmentation de capital sont imputés sur la prime d'émission.

V. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Ventes de marchandises

Répartition par secteur géographique (en €)	31/12/2016	31/12/2015
- France	7 219 392	7 950 347
- Export	2 068 136	2 840 656
Total	9 287 528	10 791 003

Production de services (en €)

Services

Répartition par secteur géographique (en €)	31/12/2016	31/12/2015
	0	
- France	195 833	92 536
- Export	7 396	7 231
Total	203 229	99 768

Les services correspondent principalement à des commissions sur ventes au profit de Visiomed SAS, versées par des fournisseurs dont les produits sont distribués par Visiomed SAS (auprès des clients finaux – les pharmacies).

2. Autres Charges / Autres produits

Les autres charges sont constituées droits d'auteur pour 38 500 € et de redevances pour 30 869 €, correspondant à l'utilisation d'un label sur la vente de certains de nos produits.

La hausse des autres produits correspond principalement à la refacturation de certains frais d'aménagement au bailleur des nouveaux locaux pour 122 K€.

3. Éléments financiers (en €)

3.1 Charges financières

Charges financières	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts sur obligations convertibles	0	29 995
Prime de non conversion des obligations convertibles	0	269 989
Intérêts bancaires, frais d'escompte et factor	28 624	51 742
Pertes de change	31 586	63 383
Dotation pour dépréciation des valeurs mobilières de placement	3 197	0
Pertes sur cessions de valeurs mobilières de placement	76 253	81 025
Total	139 661	496 134

3.2 Produits financiers

Produits financiers	31/12/2016	31/12/2015
Autres intérêts	546	3 810
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	17 592	56 472
Reprises sur provisions pour dépréciation des éléments financiers	632	96
Profit sur abandon de créances	321	0
Gains de change	88 880	81 909
Total	107 972	142 287

Les pertes et produits nets sur cessions de valeurs mobilières correspondent aux opérations effectuées dans le cadre du contrat de liquidité des titres auto détenus.

4. Éléments exceptionnels (en €)

4.1 Charges exceptionnelles

Charges exceptionnelles	31/12/2016	31/12/2015
Amendes et pénalités	6 219	10 207
Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	0	3 540
Dotations aux provisions pour dépréciation exceptionnelles	172 644	0
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	30 000	22 836
Total	208 863	36 583

Les amendes et pénalités concernent principalement une majoration par une mutuelle pour 5,5K€. Les dotations aux provisions pour dépréciation exceptionnelles correspondent aux amortissements exceptionnels liés aux mises au rebut. Les charges exceptionnelles sur opérations de gestion correspondent à des indemnités versées au titre d'un litige commercial solutionné.

4.2 Produits exceptionnels

Produits exceptionnels	31/12/2016	31/12/2015
Produit de cession des éléments cédés	0	4 000
Produits exceptionnels divers	0	1 002 907
Rachat de créances	32 994	32 994
Produits divers sur exercices antérieurs	16 293	0
Total	49 287	1 039 901

Preuve d'impôt

Le résultat consolidé avant impôt et amortissements des écarts d'acquisition s'élève à (13 783 468 €). Le montant théorique d'impôt devrait être un produit de 4 594 489 € (au taux de 33,33 %).

Le montant réel d'impôt est un produit de 248 €. L'écart soit 4 594 737 € se décompose comme suit :

• Variation des impôts différés actif	248
• IS sur déficits non activés	(4 594 489)

Total	(4 594 737)

VI. AUTRES INFORMATIONS

1. Effectif moyen au 31 décembre 2016

	31/12/2016	31/12/2015
– Cadres	25	20
– Employés	40	36
– VRP	29	37
Total	94	93

2. Engagements hors bilan

- Engagements de retraite

Les hypothèses utilisées pour le calcul des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes ;

Taux d'actualisation : 1,31%

Taux de croissance annuelle des salaires : 2,5%

Age de départ en retraite : 64 ans

Table de mortalité : INSEE 2016

Turnover : table 3044 et table 3063

Les indemnités de départ à la retraite n'ont pas été comptabilisées. Le montant à fin décembre 2016 est de 345 657 €.

- **Autres engagements hors bilan**

Engagements donnés	
VMP nanties pour couvrir les facilités de caisse	300 000
VMP nanties pour couvrir une ligne de crédit documentaire	400 000
Avals et cautions	700 000
Locations mobilières	380 011
Locations immobilières	3 979 555
Caution bancaire sur bail 112 KLEBER	437 000
Garanties de transitaires de VISIOMED SAS à hauteur de 150 000 €	38 675
Autres engagements donnés	4 835 240
TOTAL	5 535 240
Engagements reçus	
Abandon de créances à VISIOMED SAS avec clause de retour à meilleure fortune	11 675 746
Abandon de créances à IN PHARMA SAS avec clause de retour à meilleure fortune	226 832
Autres engagements reçus	11 902 578
TOTAL	11 902 578

En date du 31 décembre 2016, la société VISIOMED Group a procédé à des abandons de créances à caractère financier au profit de ses filiales Visiomed SAS et In Pharma SAS, respectivement pour 4 355 000 euros et 12 000 euros, avec clause de retour à meilleure fortune.

La société Visiomed Group s'est engagée en date du 28 décembre 2016 à apporter son soutien financier à ses filiales In Pharma, Visiomed SAS, Bewell Connect Corp. et Visiomed do Brasil jusqu'à l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

3. Actions propres

Le poste « Valeurs mobilières de placement » comprend des actions propres. Elles sont au nombre de 25 335 pour une valeur brute de 57 510 € dans les comptes. Le prix moyen d'achat est inférieur au cours de clôture et a entraîné la constitution d'une provision pour 3 197 euros.

4. Rémunération allouée à aux membres des organes de Direction

Information non communiquée pour des raisons de confidentialité.

5. Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 40 000 euros.

6. Transactions significatives non conclues à des conditions normales avec des entreprises liées

Abandons de créances accordées par Visiomed Group au profit de Visiomed SAS

Une convention d'abandon de créance a été conclue le 30 décembre 2016 (entre Visiomed Group et Visiomed) : son objet est un abandon de créance à caractère financier accordé par Visiomed Group au profit de Visiomed SAS pour un montant de 4 355 000 euros. Cet abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune, sous les mêmes conditions que les abandons précédents.

Convention d'animation entre Visiomed Group et Visiomed

En date du 19 mars 2010, une convention d'animation entre les deux sociétés a été mise en place avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010. En application de cette convention, la société Visiomed Group fournit des prestations :

- d'assistance à la direction commerciale ;
- d'assistance à la direction des ventes ;
- d'assistance :
 - en matière de management, gestion et d'orientation stratégique,
 - en matière d'administration des ventes,
 - administrative, comptable et financière,
 - stratégie marketing et création.

En contrepartie de ses services, la convention d'animation prévoit que la société Visiomed Group perçoive de la part de la société Visiomed une rémunération hors taxes globale correspondant au prix de revient des services, majoré de 5 %.

La société Visiomed Group a ainsi facturé 2 481 898 € hors taxes à la société Visiomed au titre de cette convention en 2015 correspondant au prix de revient des services et un montant de 42 765 € hors taxes au titre de cette marge de 5 %.

Convention d'assistance à la commercialisation entre Visiomed Group et Visiomed

En date du 10 septembre 2010, une convention d'assistance à la commercialisation entre les deux sociétés a été mise en place avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2010. En application de cette convention, la société Visiomed fournit toute prestation commerciale et notamment d'assistance à la commercialisation des produits Visiomed dans le réseau de la grande distribution.

En contrepartie de ses services, la convention d'assistance prévoit que la société Visiomed Group rétribue à la société Visiomed une rémunération hors taxes globale correspondant au prix de revient des services, majoré de 5 %.

La société Visiomed a ainsi facturé 749 973 € hors taxes de marchandises et 234 986 € hors taxes de prestations de services à la société Visiomed Group au titre de cette convention en 2016, incluant les 5 % de gestion.

La société Visiomed Group a, quant à elle, facturé 154 305 € de marchandises à la société Visiomed SAS.

Contrat de Licence exclusive « Thermoflash » entre Visiomed Group et Visiomed

Le 29 juillet 2011, la société Visiomed Group a concédé à la société Visiomed la licence d'exploitation, à titre exclusif, de la marque française Thermoflash®, thermomètre électronique sans contact, sur le territoire français. En contrepartie du droit d'exploitation qui lui conféré, la société Visiomed doit payer une redevance d'un montant correspondant à 5 % hors taxes du chiffre d'affaires hors taxes réalisé par la société Visiomed.

La société Visiomed Group a ainsi facturé 229 536 € hors taxes à la société Visiomed au titre de cette convention en 2016.

Convention d'assistance et de services – Gala Group

Le 9 mars 2015, un contrat d'assistance et de services a été signé entre Gala Group et Visiomed Group pour une durée de deux ans renouvelable.

L'objet de la convention est la recherche et l'aide à l'ingénierie commerciale auprès des autorités, des partenaires et des opérateurs intervenants dans le domaine de la santé.

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 2015, Mme Ghislaine ALAJOUANINE, présidente de la société Gala Group, ayant été nommée au conseil d'administration de Visiomed Group, le conseil d'administration du 30 juillet 2015 a autorisé cette convention, considérant l'intérêt que présente cette convention pour la société Visiomed Group, notamment au regard de l'objet de cette dernière et des conditions financières qui y sont attachées. En effet, ce contrat permettra au Groupe d'être introduit et de se développer auprès des assurances et des mutuelles Santé, en proposant les applications et services développées par le groupe.

Modalités de rémunération : honoraire forfaitaire mensuel de 5 000 euros (hors taxes). Outre ces honoraires forfaitaires, les services seront facturés selon un forfait journée de 800 € hors taxes. Un pourcentage de 4 % sera versé au prestataire sur le chiffre d'affaires des opérations réalisées grâce à son intervention.

Les honoraires constatés dans les comptes de Visiomed Group au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élève à 60 000 euros hors taxes.

Ghislaine ALAJOUANINE est administrateur de Visiomed Group et président de Gala Group.

Convention d'avance en comptes courants

En date du 27 avril 2015, le conseil d'administration a autorisé une convention d'avances en compte courant entre les sociétés Visiomed Group, Visiomed SAS et In Pharma SAS (« les parties »), signée ce même jour. Cette convention a été étendue à la filiale Bewell Connect Corp. par le conseil d'administration du 30 juillet 2015.

L'objet de cette convention est que chaque partie en fonction de sa trésorerie disponible puisse mettre à disposition d'une autre partie au contrat sous forme d'avance en compte courant tout somme dont l'autre partie pourrait avoir besoin.

Les sommes mises à disposition dans le cadre de la présente convention porteront intérêt au taux Euribor 1 mois + 1,75%.

La présente convention est conclue pour une durée de une année, à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2015. Elle se renouvellera par tacite reconduction, d'année en année.

L'impact de cette convention sur les comptes annuels de Visiomed Group pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 est un produit financier de 71 710 euros, soit 463 euros avec In Pharma SAS, 60 691 euros avec Visiomed SAS et 10 556 euros avec Bewell Connect Corp.

Au 31 décembre 2016, la société Visiomed avait un compte courant débiteur de 2 109 358 € dans les livres de Visiomed Group et la société Bewell Connect Corp. avait un compte débiteur de 1 163 838 euros.

Abandons de créance accordés par Visiomed Group à Visiomed sur les années antérieures

Abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune

Sur l'exercice 2011, la société Visiomed Group a procédé à plusieurs abandons de créances au profit de la société Visiomed à hauteur de 3 335 000 €. Cet abandon n'a aucun impact sur les comptes de l'exercice 2016 et est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

En date du 31 décembre 2012, la société Visiomed Group a procédé à un abandon de créances au profit de la société Visiomed à hauteur de 760 000 €. Cet abandon n'a aucun impact sur les comptes de l'exercice 2016 et est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

En date du 30 décembre 2013, la société Visiomed Group a procédé à un abandon de créances au profit de la société Visiomed à hauteur de 1 014 000 €. Cet abandon n'a aucun impact sur les comptes de l'exercice 2016 et est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

En date du 18 décembre 2015, la société Visiomed Group a procédé à un abandon de créances au profit de la société Visiomed à hauteur de 2 211 746 €. Cet abandon n'a aucun impact sur les comptes de l'exercice 2016 et est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

Les abandons de créance accordés par Visiomed Group au cours de l'exercice 2013 bénéficient d'une clause de retour à meilleure fortune dans les conditions suivantes :

- lorsque la société bénéficiaire de cet abandon (Visiomed) aura réalisé des bénéfices nets suffisants pour que ses capitaux propres ressortent, à la clôture d'un exercice social postérieur au 31 décembre 2016, au moins égaux au capital social de la société bénéficiaire de l'abandon ;
- sous réserve que la société Visiomed Group en fasse expressément la demande pour chaque exercice, avant l'approbation par les associés de la société bénéficiaire de cet abandon des comptes de l'exercice considéré de la société bénéficiaire;
- et, dans la mesure où son exigibilité n'aura pas pour effet de rendre les capitaux propres de la société bénéficiaire de cet abandon inférieurs à son capital social, de telle façon, qu'au titre d'un exercice donné, la Créance Abandonnée pourra redevenir exigible pour une partie seulement de son montant.

Dans ce dernier cas, le reliquat de la Créance Abandonnée pourra redevenir exigible dans les mêmes conditions, au titre d'un exercice social ultérieur et jusqu'à son exigibilité totale, sans que cette exigibilité ne rende les capitaux propres de la société bénéficiaire de l'abandon de créance inférieurs à son capital social.

Le Président du Conseil d'administration :

Eric SEBBAN

SOCIETE VISIONED GROUP
Résultats financiers des cinq derniers exercices

	2012	2013	2014	2015	2016
A - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
1. Capital social (en €)	11 017 448	5 437 845	6 777 885	14 481 207	6 782 316
2. Nombre d'actions	2 754 362	3 625 230	4 518 590	9 654 138	13 564 631
B - OPERATIONS ET RESULTAT DE L'EXERCICE (EN €)					
1. Chiffres d'affaires hors taxes	3 092 864	3 327 300	4 781 884	4 610 320	4 337 644
2. Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-2 379 144	-2 055 827	-1 991 825	-7 200 530	-12 362 139
3. Impôts sur les bénéfices	0	0	14 672	80 000	444 069
4. Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
5. Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-2 832 003	-2 549 681	-2 389 157	-7 474 586	-13 030 419
6. Résultat distribué	0	0	0	0	0
C - RESULTAT PAR ACTION (EN €)					
1. Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	-0,86	-0,69	-0,44	-0,75	-0,91
2. Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-1,03	-0,86	-0,53	-0,77	-0,96
3. Dividende net attribué à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D - PERSONNEL					
1. Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	25	25	26	39	40
2. Montant de la masse salariale de l'exercice (en €)	1 197 744	1 140 123	1 423 212	2 149 928	2 408 759
3. Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	510 911	457 008	557 070	868 142	966 751

GROUPE VISIONMED

Résultats financiers des cinq derniers exercices

	2012	2013	2014	2015	2016
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social (en €)	11 017 448	5 437 845	6 777 885	14 481 207	6 782 315
Nombre d'actions	2 754 362	3 625 230	4 518 590	9 654 138	13 564 631
OPERATIONS ET RESULTAT DE L'EXERCICE (EN €)					
Chiffres d'affaires hors taxes	13 731 737	11 268 303	13 306 682	10 890 771	9 490 757
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-1 922 570	-2 104 684	-1 667 139	-6 885 729	-12 870 697
Impôts sur les bénéfices	-1 030	-1 883	711	88 875	444 069
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-2 805 866	-2 607 952	-2 597 586	-7 282 018	-13 412 209
RESULTAT PAR ACTION (EN €)					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	-1	-1	0	-0,71	-0,95
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-1	-1	-1	-0,75	-0,99
Dividende net attribué à chaque action	0,00	0,00	0	0	0
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	83,00	77,00	79	97	94
Montant de la masse salariale de l'exercice (en €)	3 212 638	2 660 155	2 866 900	3 521 047	4 245 901
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	1 277 786	1 030 225	1 072 104	1 291 720	1 538 637